

# MANAGEMENT DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL

Représentant du personnel au C.H.S.C.T.  
Fonction publique



## PUBLIC VISE

Agents de la fonction publique nommés au CHSCT de l'établissement dans lequel ils exercent.

## OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, à l'amélioration de leurs conditions de travail, et de veiller sur l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

## PROGRAMME DE FORMATION

### Les missions du CHSCT

- Identifier le cadre législatif et réglementaire de la santé et sécurité au travail.
- Mesurer les enjeux humains, économiques, budgétaires de l'action du CHSCT.
- Situer son action au sein des évolutions des dispositions législatives et réglementaires.
- Savoir examiner tout document se rattachant à la mission du CHSCT.
- Situer son action dans les modalités d'information et de consultation du CHSCT.
- Distinguer les composantes des missions d'étude, d'information, de veille et de contrôle.

### Rôle et prérogatives des membres du CHSCT

- Identifier les membres du CHSCT, leurs rôles et leurs prérogatives.
- Repérer les droits et obligations du CHSCT et de ses membres.
- Objectiver les difficultés rencontrés lors du fonctionnement du CHSCT.
- Différencier les mandats.
- Connaître les missions et les rôles des différents acteurs.

### Le CHSCT et la préservation de la santé et de la sécurité au travail

- Identifier les différents modèles organisationnels du travail.
- Identifier et connaître le champ de compétences du CHSCT en matière de santé et sécurité au travail.
- Connaître l'organisation en matière de santé et sécurité au travail dans les services et le rôle de l'encadrement.

### Les interventions des membres du CHSCT

- Inscrire son action dans la démarche d'évaluation des risques et d'élaboration du document unique.

### Références réglementaires

CHSCT :  
Décret du 28 mai 1982  
(fonction publique d'Etat),  
Décret 10 juin 1985 (fonction publique territoriale).

### Pré-requis

- Aucun

### Durée

- Formation initiale :  
5 jours minimum

### Périodicité

- Formation de 5 jours renouvelée à chaque mandat.

### Qualification

- Attestation de formation

### Nombre de participants

- 10 maximum.

### Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

SIEGE SOCIAL: CBS

67, Avenue de Verdun – 77 470 - TRILPORT

S.A.R.L au capital de 1000 € - R.C.S MEAUX 529 138 307

E-mail : c.niclausse@cbsformation.com

- Analyser la démarche de prévention et d'évaluation des risques, les organigrammes, les fiches de postes, les registres de sécurité (le prescrit).
- Connaître les méthodes et outils d'observation, de repérage, de questionnement, d'analyse et d'interprétation des lieux, des activités et des situations de travail, des facteurs de risques (le réel).
- Analyser une situation de travail dans un milieu, une organisation, des structures, des hommes et des femmes au travail (approche globale).
- Participer à une réunion, une visite, une enquête.
- Prendre des notes et effectuer un compte rendu.
- Participer à l'analyse et au suivi du programme annuel et à l'analyse du bilan annuel.
- Formuler des préconisations, des propositions.
- Mobiliser des ressources documentaires (juridiques, techniques).
- Mesurer les enjeux d'une campagne de communication.
- Proposer des actions de sensibilisation ou de formation à l'intention des responsables et agents du service.

Méthodologie :

Cette formation se déroulera selon les principes de la pédagogie : ternaire (découverte, formalisation, application), active (techniques de jeux de rôles, études de cas, simulations) et centrée sur l'apprenant (analyse de pratique, auto-diagnostic, tests....).

Note :

Programme établi sur la base des circulaires du 08 août 2011 (Ministre de la Fonction Publique) et du 12 octobre 2012 (Ministre de l'Intérieur).